Gestion des prÃ©lÃ¨vements dâ€™eau : la dÃ©claration 2010 des prÃ©lÃ¨vements d'eau e ouverte

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
December 2010

La Loi affirmant le caractÃ¨re collectif des ressources en eau et visant Ã renforcer leur protection a Ã©tÃ© adoptÃ©e Ã l'unanimitÃ© par l'AssemblÃ©e nationale le 11 juin 2009. En confirmant le statut juridique des ressources en eau comme faisant partie du patrimoine de la collectivitÃ©, la Loi prÃ©cise les responsabilitÃ©s de l'Ã‰tat, Ã titre de gardien de ces ressources au nom des citoyens, de mÃªme que les droits et les devoirs de la collectivitÃ© Ã leur Ã©gard. Le RÃ¨glement sur la dÃ©claration des prÃ©lÃ¨vements d'eau a Ã©tÃ© adoptÃ© le 12 aoÃ»t 2009. Il a pour objet d'Ã©tablir les exigences relatives au suivi et Ã la dÃ©claration des quantitÃ©s d'eau prÃ©levÃ©es au QuÃ©bec et de rÃ©pondre en partie aux exigences de l'Entente sur les ressources en eaux durables des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Cette entente a Ã©tÃ© signÃ©e en dÃ©cembre 2005 par les premiers ministres du QuÃ©bec et de l'Ontario et par les gouverneurs des Ã‰tats riverains des Grands Lacs (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New York, Ohio, Pennsylvanie et Wisconsin).

Depuis le 24 mars 2010, tout prÃ©leveur d'eau peut accÃ©der au service Ã©lectronique GPE (gestion des prÃ©lÃ¨vements d'eau) afin de transmettre Ã©lectroniquement la dÃ©claration de ses activitÃ©s de prÃ©lÃ¨vement.Â Une dÃ©marche pas Ã pas est aussi disponible afin d'accompagner le prÃ©leveur qui effectue sa dÃ©claration.

Environnement QuÃ©bec - 20-12-2010